

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

Infirmière coordinatrice

 **03.86.34.65.00**

ou

 **06.86.42.66.89**

 ***ssad@ch-avallon.fr***



2 rue du Docteur Schweitzer

89200 AVALLON



GRUPEMENT
HOSPITALIER
unyon
CH D'AVALLON

CENTRE HOSPITALIER D'AVALLON
1 Rue de l'Hôpital 89200 AVALLON
03.86.34.66.00 www.gh-t-unyon.fr

JUIN 2021 1ère Version

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

**UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ POUR
FAVORISER LE MAINTIEN À
DOMICILE**

À PROPOS DE NOTRE SERVICE

Situé à l'EHPAD, le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient sur prescription médicale au domicile des patients.

Les professionnels formés vous accompagnent pour adapter l'environnement et favoriser le maintien à domicile.

La capacité d'accueil est au total de 38 places dont 3 places sont attribuées pour les personnes en situation de handicap.

Les prestations de soins du SSIAD sont prises en charge par votre caisse d'assurance maladie.

**AUTONOMIE, ACCOMPAGNEMENT,
PRENDRE SOIN**



POUR QUI ?

Le SSIAD est un service de soins à domicile pour les **personnes âgées de plus de 60 ans** et pour les **personnes en situation de handicap de moins de 60 ans**.

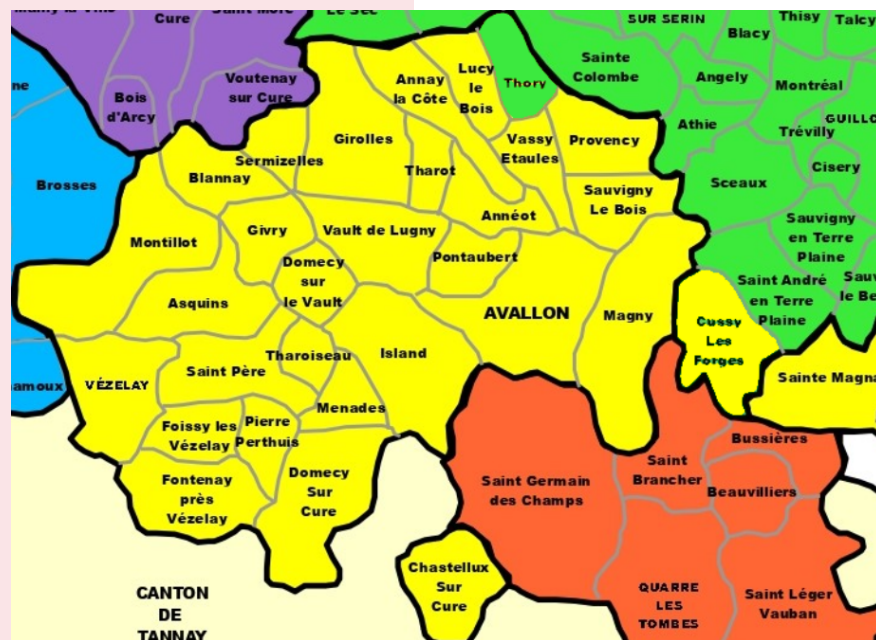
Le SSIAD intervient sous prescription du médecin traitant ou de l'infirmière coordinatrice.

(Coordonnées au verso)

ZONE D'INTERVENTION

Le SSIAD d'Avallon intervient dans les communes des cantons de Vézelay et d'Avallon.

 SSIAD AVALLON 03.86.34.65.00



PAR QUI ?

- **Le médecin traitant** prescrit les soins et est le référent à domicile.
- **Les infirmiers libéraux**, qui ont signé une convention avec l'hôpital, dispensent les soins sur prescription.
- **Les aides-soignants** assurent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice les soins d'hygiène et de confort, de prévention et d'éducation.
- **L'infirmière coordinatrice** encadre et anime l'équipe soignante du SSIAD tout en coordonnant les actions et les liaisons avec tous les intervenants à domicile.

NOS MISSIONS

- **Soutenir** les aidants ;
- **Promouvoir le maintien à domicile** ;
- **Favoriser l'autonomie** ;
- **Retarder l'entrée en institution** ;
- **Accompagner la personne en fin de vie** lorsque les conditions médicales, familiales et sociales le permettent.

